

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 12 novembre 1844.

Nous avons eu depuis peu de temps à enregistrer trois propositions qui ont surgi dans la presse démocratique; toutes trois nous ont paru graves et dignes de fixer l'attention des hommes sérieux. La première, faite par le *Journal du Loiret*, tend à la mise en accusation des ministres; la seconde, faite par le rédacteur du *Journal d'Indre-et-Loire*, a pour objet d'aviser à établir un moyen d'accord entre les divers journaux patriotes; enfin, la troisième, relative à l'organisation du travail, a pour auteur l'honorable M. Ledru-Rollin.

A chacune de ces propositions nous donnons notre approbation. Nous sommes d'avis que le ministère devrait être accusé et poursuivi; nous pensons, avec le *Journal de Maine-et-Loire* que la presse démocratique manque de liens, et qu'il serait utile de la faire converger vers un but précis avec ordre et accord. Quant à la proposition de M. Ledru-Rollin, nous avons trop souvent défendu le principe de l'organisation du travail pour que nous ayons besoin de déclarer que nous sommes fort disposés à la soutenir sans réserves.

D'où vient cependant que ces propositions diverses nous ont laissé quelque froideur dans l'esprit, que nous les avons accueillies avec quelque inquiétude? D'où vient que, les trouvant bonnes en elles-mêmes, nous éprouvons quelque embarras à les examiner et à en occuper nos lecteurs? N'est-ce pas qu'elles ont un côté défectueux? D'ailleurs, nous n'avons pas été seuls impressionnés ainsi, et dans toute la presse démocratique des départements nous avons trouvé une situation morale qui répond à la nôtre.

Le ministère Guizot a soulevé dans le pays les plus vives antipathies; ses actes sont sévèrement appréciés. On sait qu'il a compromis notre dignité, mis en péril toutes nos libertés. Il devrait être puni de ses méfaits; mais si on hésite à demander sa mise en accusation, c'est sans contredit qu'on redoute un effort sans résultat.

Où, le ministère est coupable; oui, il a accumulé sur sa tête la responsabilité la plus grave; mais est-on en mesure de l'attaquer avec quelques chances de succès? En dirigeant contre lui une demande de mise en accusation mal conduite, ne lui donnera-t-on pas l'occasion de se raffermir et de peser plus long-temps sur le pays? La proposition de mise en accusation du *Journal du Loiret*, pour être accueillie favorablement, devait être, ce nous semble, précédée d'actes préliminaires; il fallait savoir par quels députés l'acte d'accusation pourrait être produit; on devait aussi consulter dans tous les points importants de la France les hommes qui ont quelque influence politique, leur demander avis sur une mesure aussi grave, puis, si cet avis s'était trouvé favorable, annoncer alors qu'on croyait utile de provoquer sa mise en accusation.

On n'a rien fait de tout cela, et la proposition pourra bien rester sans effet; cependant elle est raisonnable et repose sur des motifs dont on ne peut pas méconnaître la gravité. Si nous faisons ces observations, ce n'est pas assurément que nous voulions en aucune manière blâmer le *Journal du Loiret* de l'initiative qu'il a prise;

seulement nous croyons utile de constater les causes qui rendent peut-être sa proposition illusoire. D'ailleurs, ce n'est pas la faute de la presse si l'opposition nationale n'a pas de coordination, si MM. les députés n'ont entre eux aucune relation sérieuse, si, au lieu de faire une guerre combinée et savante au ministère, ils lui font une guerre de partisans.

Est-ce que l'opposition nationale ne devrait pas avoir une commission chargée d'entrer en rapport avec la presse patriote, qui continuerait ses travaux dans l'intervalle des sessions, et qui serait chargée d'examiner les diverses propositions qui pourraient être soutenues dans le parlement?

D'où vient la force du ministère? de la mauvaise conduite des affaires démocratiques. Il sait bien qu'on ne peut rien entreprendre contre lui de grave, de sérieux, et quand on le menace de demander sa mise en accusation, il ne s'émeut en aucune façon. En vérité, pourquoi s'inquiéterait-il? Est-ce que tout ne sommeille pas autour de lui? Avons-nous vu cette année un seul député radical parcourir la France, provoquer des réunions, entretenir les populations de leurs intérêts, de leurs griefs? L'occasion était belle pourtant, et l'on pouvait, certes, faire contre le ministère de vigoureuses harangues. On s'est tu, et nous n'avons entendu s'élever aucune voix capable de troubler sa quiétude.

Quand les chefs d'opposition s'endorment ainsi, quand ils n'ont pas plus de souci des intérêts du pays, on ne peut guères compter sur eux pour un acte aussi important qu'une mise en accusation; car, pour prendre un ministère ainsi corps à corps, il faut se mouvoir, réunir des arguments, faire des enquêtes, animer les esprits, les agiter enfin. Rien de tout cela n'a été fait.

A défaut de l'action parlementaire, l'action de la presse aurait peut-être pu préparer le pays à la demande d'une mise en accusation, si la presse elle-même n'était pas aussi fortement désorganisée que l'opposition. Elle n'a entre elle aucun lien sérieux, et par conséquent elle ne peut pas agir avec simultanéité. C'est pour remédier à ce vice de sa constitution qu'un de nos confrères propose d'aviser à son organisation; cette proposition aurait besoin d'être mûrie et d'être débattue avec soin. Par qui se fera ce travail? Où sera le comité chargé de l'examiner, d'avoir des adhésions? Il y a long-temps qu'on parle de donner à la presse démocratique quelque lien, et qu'on en parle vain, et pour cause.

En ce qui concerne la presse démocratique, comme en ce qui concerne la mise en accusation du ministère, nous dirons qu'il y a absence de moyens. Avant toutes choses, que faudrait-il faire? Constituer un centre d'activité légale pour le parti démocratique, centre qui entrerait en rapport avec les journaux indépendants, qui les soutiendrait dans leurs entreprises utiles, ou les détournerait de propositions inopportunes. Ce centre constitué, on verrait quelles propositions pourraient avoir une grande adhésion, et avec quels éléments on pourrait les soutenir et les faire réussir. De la sorte, on ne s'exposerait pas, comme on l'a fait si souvent, à fatiguer l'opinion et à la rendre défiante, car sachons bien que tout acte politique qui avorte donne des forces à ceux contre lesquels il a été dirigé; et combien n'avons-nous pas eu d'actes stériles!

Il y a quelques années, M. Arago voulait apporter sur le bureau de la chambre des députés un million de signatures pour la réforme électorale, et aujourd'hui on n'en parle plus. Pourquoi cela? parce qu'elle était personifiée dans un seul homme. Si, au contraire, un comité réformiste eût été organisé et maintenu, cette œuvre, commencée avec quelque éclat, n'aurait pas été abandonnée.

Pourquoi, dans la question des fortifications, avons-nous été si faibles contre le ministère? C'est que nous n'avons pas eu de direction, que chacun s'est laissé aller à ses propres inspirations et que rien n'avait été calculé ni prévu. L'année dernière encore, nous avons vu surgir trois ou quatre sortes de pétitions relatives aux fortifications.

Combien de réclamations utiles et populaires sont restées dans l'oubli! En 1842, on n'a pas même demandé le rapport d'une pétition relative à l'établissement de nouveaux conseils de prud'hommes qui était couverte de plus de 4,000 signatures. Quand de pareilles négligences sont bien constatées, comment peut-on rendre aux pétitionnaires quelque confiance et les décider à de nouvelles manifestations? Il faudrait au moins, en faisant de nouvelles propositions, avoir à leur annoncer qu'on a la certitude qu'à l'avenir les choses se passeront avec plus de suite, avec plus d'harmonie, et c'est ce que nous regrettons de ne pas avoir pu faire en reproduisant l'appel fait aux travailleurs par l'honorable M. Ledru-Rollin. Tout en rendant complète justice à son zèle, à ses excellentes intentions, nous devons regretter qu'il n'ait pas songé à provoquer la création d'une commission radicale, qui aurait pu agir de concert avec lui pour faire réussir son excellent projet.

Quand on a pour soi l'évidence et qu'on trouve des contradicteurs qui la nient, on est bien obligé de cesser toute discussion avec eux. Ainsi, nous croyons avoir prouvé d'une manière péremptoire que le gouvernement ne veut aucune réforme sociale; nous n'avons pas pu convaincre le *Mercurie Séguisien*, et le voici qui vient d'essayer, dans un factum fort long et dont nous ne contesterons pas le mérite littéraire, de renverser notre proposition; mais elle a pour elle les faits.

Depuis 1830 qu'a-t-on fait pour organiser le travail? On ne fera pas croire qu'on n'ait pas eu l'occasion et le loisir pour rien proposer. Non seulement on n'a rien fait, mais on a émis des doctrines tendant à maintenir toutes choses en l'état. Le parti conservateur n'a-t-il pas admis en principe la libre concurrence? Ses hommes d'état, ses économistes n'ont-ils pas repoussé comme des utopies toutes les propositions de réforme? Nous ne les calomnions pas assurément en disant ceci.

M. Guizot, l'âme damnée des conservateurs, n'a-t-il pas déclaré positivement que l'on avait répandu dans les classes pauvres des idées absurdes sur l'organisation sociale? et notez bien qu'il n'a fait d'exception pour aucune; n'a-t-il pas dit qu'il voulait avant tout la prépondérance de la classe moyenne en France, prépondérance qui ne peut subsister que par la subjection des classes pauvres?

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer les preuves qui donnent à notre opinion le caractère de l'évidence. Que le *Mercurie Séguisien* veuille bien y réfléchir, et il sera aussi certain que nous que le gouvernement ne veut pas de réforme sociale. Qu'il veuille bien examiner sa constitution actuelle, et il pensera aussi avec nous qu'il ne pourrait pas faire de réforme avec les éléments qui sont entre ses mains.

Le corps électoral n'est pas mobile en réalité. Il y a des modifications individuelles, mais il n'y a pas de changements profonds dans son essence. Il y a des citoyens qui vont et qui viennent dans son

FEUILLETON DU CENSEUR. — 15 NOVEMBRE.

## LE BONHEUR SOUS LA MAIN.

— Mon Dieu, il ne paraît pas!  
Suzanne quitta la fenêtre, revint s'asseoir près de M<sup>me</sup> Duchaume et reprit son ouvrage.  
— Ma foi, ma pauvre enfant, dit M<sup>me</sup> Duchaume avec un ton de brusquerie qui lui était habituel, si vous vous inquiétez ainsi de lui à tout propos, vous ne risquez rien de vous apprêter à vous faire du mauvais sang. Tenez, j'aime mon maître, M. Alexis; je l'ai vu naître, je l'ai bercé, promené et... fouetté : ce sont de ces choses qu'on n'oublie pas. Mais il devient si original, si maussade...  
— Ah! est-ce vous qui parlez ainsi, et pouvons-nous lui en vouloir parce qu'il est maussade?  
— Et pourquoi est-il triste et malheureux? Il a 28 ans, il est joli garçon, il possède deux cent mille livres de rentes, le pauvre jeune homme!... Allons donc! vous me mettez en colère avec votre pitié! Savez-vous d'où vient le mal, mademoiselle Suzanne? tout cela vient de ce que monsieur est inoccupé. Quand son père travaillait pour lui amasser ces deux cent mille francs de rentes, il n'était pas mélancolique, lui; il n'avait pas le temps de donner dans ce genre-là. Mais Alexis n'a plus qu'à dépenser ce que son père a gagné. Il voulait, Dieu me pardonne, en voir promptement la fin, du train dont il y allait à Paris... Mais il a eu beau faire, il est toujours riche, il ne sait que devenir, il s'ennuie. Il lui faudrait un bon malheur à ce garçon-là pour lui faire apprécier ce que c'est que le bonheur.  
— Ah! tenez, madame Duchaume, vous me faites mal en me parlant ainsi de M. Alexis.  
— Allons, allons, enfant! La voilà qui pleure à présent! Je sais bien que vous êtes bonne comme les anges; c'est là précisément ce qui me fâche, parce que monsieur est le seul de sa maison qui soit à s'en apercevoir.  
— Ah! je le droit de me plaindre? Pauvre orpheline, recueillie par sa mère, ne dois-je pas tout ce que je suis à cette famille qui a bien voulu m'adopter?  
— Oui... mais encore tout cela est mal arrangé : on vous a élevée en demoiselle, on vous a donné une belle éducation, et puis c'est tout. Monsieur et Madame sont morts sans vous assurer la plus petite dot, et sans s'inquiéter de vous autrement que pour vous défendre de quitter cette maison avant l'âge de dix-huit ans.

— Dans deux mois je les aurai.  
— Et vous partirez?  
— Ne faudra-t-il pas que je me fasse une position?  
— Ainsi, vous partirez, au hasard, sans savoir ce que vous deviendrez; ainsi, seule au monde, si jeune, si jolie!... Ah! ça fait mal rien que d'y penser, et vous me feriez dire des choses...  
— Le voilà! s'écria Suzanne, dont les yeux étaient toujours fixés sur la route.

M<sup>me</sup> Duchaume marmotta quelques paroles et s'en alla au-devant de son maître; elle rentra presque aussitôt avec lui. Alexis Morin était, en effet, un grand et beau jeune homme, plein de distinction, et qui eût attiré à lui toutes les sympathies s'il s'était seulement étudié à être un peu plus aimable. Mais, dans sa démarche, dans l'expression glacée de sa physionomie, dans son regard voilé et distrait, il y avait tant de nonchalance et de paresse, qu'on était prêt à le détester pour l'insipide usage qu'il faisait de sa fortune, de sa jeunesse et de sa beauté.

Comme l'avait dit M<sup>me</sup> Duchaume, Alexis était accablé par l'inactivité de sa vie. Jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, il s'était consacré à de fortes études, vers lesquelles son père l'avait dirigé, en lui cachant, par sagesse et par prudence, le chiffre énorme de la fortune qu'il devait posséder un jour; puis, à cette époque, son père mourut, sa mère le suivit de près dans la tombe, et le jeune homme se trouva maître, à vingt ans, d'immenses richesses dont il n'avait pas même soupçonné l'existence. Il eut un moment de vertige bien excusable. Il envoya M<sup>me</sup> Duchaume, sa vieille gouvernante, et Suzanne, l'orpheline recueillie toute enfant dans la maison de son père, habiter un riche et élégant château près de Senlis; puis il se livra de corps et d'esprit à tous les plaisirs qui s'offrent dans Paris à l'homme jeune et riche.

Mais il avait déplacé sa vie sans s'en douter; il avait joué et perdu son bonheur. Lui qui aimait sincèrement l'étude, il voulut se persuader qu'il y avait été contraint par son père; il n'étudia plus, et il y eut pour lui de longues heures d'ennui. Il avait toujours été simple, aimant, affectueux, il trouva d'amères déceptions. Il eut des chevaux, des amis et des maîtresses. Comme il n'était point vaniteux, ses chevaux l'ennuyèrent promptement; comme il avait de l'esprit, il comprit que tous ces nobles lions qui daignaient se faire les intimes du fils d'un industriel du nom de Morin tout court étaient les amis de sa magnifique fortune; comme il avait du cœur, il se lassa encore plus vite de ses maîtresses, qui, à l'exemple de ses amis, prisaient beaucoup trop son or. Il s'avisait de penser qu'il payait cher le plaisir d'être dupé : d'un excès il tomba dans un autre.

Après avoir cru à tout, il ne crut plus à rien. Parce que, avec la richesse, il n'avait pas trouvé le bonheur, il en conclut que le bonheur n'existait pas. Alors le dégoût s'empara de lui; il devint pour tout d'une insouciance proverbiale; il ne daigna haïr ni chevaux, ni amis, ni maîtresses, il se contenta de les mépriser. Pendant quelque temps encore il leur jeta dédaigneusement la pâture, et il sourit de pitié en les voyant se la disputer en dépit de l'insulte dont il l'accompagnait. Alors il se prit en pitié lui-même parce qu'il avait pu vivre de cette vie, et un beau matin il tomba, comme une bombe, dans sa propriété de Senlis. Il y trouva tout en ordre. M<sup>me</sup> Duchaume, active surveillante, dévouée à ses intérêts, comme aux siens propres, et Suzanne, qu'il avait quittée enfant, et qu'il retrouvait, après cinq années qu'elle avait passées, par son ordre, dans un bon pensionnat de Senlis, belle de ses dix-sept ans, de sa candeur, de ses grâces et des plus touchantes vertus.

Mais Alexis ne vit dans tout cela qu'une vieille femme qui l'avait bercé tout petit et qu'il aimait sans le lui témoigner bruyamment, et une jeune fille un peu pâle et presque toujours en robe blanche. Du reste, il ignorait si elle était jolie; il n'avait jamais vu ses grands yeux noirs et ses cheveux de jais, il ne l'avait jamais regardée.

Pendant six mois, sa vie se continua ainsi. Il se promenait une moitié du jour et baillait quand il ne dormait pas. Il parlait très-peu, ne s'occupait de rien, et laissait aux autres le soin de régler sa vie, comme si cela ne l'intéressait point. Il n'était jamais content de rien, mais il ne se plaignait de rien non plus : il n'y avait à attendre de lui ni éloge ni blâme; aussi, rien de plus triste que l'intérieur de cette maison. Devant ce maître froid et muet, on faisait silencieusement son service, exactement parce qu'on le craignait, mais sans affection. M<sup>me</sup> Duchaume allait trottant d'un bout à l'autre de la maison, toujours grondant et grondant tout le monde, bien qu'elle eût été capable de se jeter dans le feu pour tout le monde. Suzanne seule, douce et bonne comme les anges, mélancolique sans tristesse, timide sans gaucherie, se faisait adorer de tous, excepté toutefois, comme le disait M<sup>me</sup> Duchaume, d'Alexis, qui semblait marcher en dormant et ne rien voir de ce qui devant lui était bon et beau.

Le jour où nous l'avons vu rentrer chez lui, il était parti à travers champs depuis cinq heures du matin, et il était deux heures. Il vint se jeter sur un petit divan, dans la salle où travaillaient ordinairement M<sup>me</sup> Duchaume et Suzanne, et il passa un mouchoir sur son front mouillé de sueur.

Suzanne alla doucement fermer une des fenêtres qui établissait un courant d'air dangereux.

sein, qui cessent d'en faire partie par accident ; mais le corps reste immobile, et cela se conçoit : c'est la propriété qui donne le droit, c'est le sens électoral, et la propriété reste dans ses conditions essentielles, malgré certaines transformations plus apparentes que réelles. La loi électorale étant donnée, si on ne la modifie pas, on ne peut pas modifier la condition des travailleurs, et le gouvernement le voudrait, qu'il n'en aurait pas la puissance. A quoi bon se faire illusion sur ce point ?

La séance solennelle de rentrée des facultés des sciences, des lettres et de théologie, de l'école de médecine et de pharmacie, et du cours de droit commercial, a eu lieu hier lundi dans la grande salle de la faculté des sciences, au Collège, en présence d'un nombreux concours de citoyens de toutes classes.

Le maire, le préfet, le procureur-général et le lieutenant-général assistaient à cette réunion universitaire, où l'on remarquait quelques dames.

M. le cardinal de Bonald brillait par son absence. Le recteur de l'académie a prononcé une façon de discours qui généralement a paru assez pâle. Il a cherché à faire ressortir l'avantage des belles-lettres comme repos et délassement des travaux industriels.

M. le recteur a assuré que les efforts de quiconque serait à la tête de l'académie tendraient à compléter le haut enseignement dans la ville de Lyon, et il a annoncé la création d'un cours de droit public et administratif.

Quelques applaudissements ont accueilli l'allocution de M. le recteur. On sait que ces manifestations sont passées en habitude dans ces cérémonies et qu'elles ne constituent plus qu'une espèce de formalité de politesse. On a pu croire, d'après quelques paroles de sa harangue, que M. Soulaucroix se disposait à quitter le siège académique qu'il occupe depuis assez long-temps. Nous sommes obligés de confesser que ce départ serait une bonne fortune pour l'académie de Lyon, et il serait à désirer que ce fonctionnaire fût remplacé par un recteur qui, devant un clergé guerroyant, tint un peu plus haut la palme universitaire.

La création d'un cours de droit public et administratif est certainement une chose utile. Dans un gouvernement où l'élection élève aux emplois publics, quoique dans une mesure beaucoup trop restreinte encore, il est de toute nécessité de répandre et de vulgariser les notions politiques et administratives.

Un cours théorique peut faire quelque bien ; mais l'enseignement le plus utile pour les affaires publiques, c'est la publicité. Que l'on ouvre à une publicité réelle et complète les portes du conseil municipal et du conseil-général, et les discussions pratiques formeront mieux des hommes d'expérience que les leçons tombées de la bouche d'un professeur officiel.

La chambre de commerce de Lyon et le conseil-général ont émis le vœu de voir établir une chaire d'économie sociale pratique comme complément du cours de droit commercial ; ce vœu a été jusqu'à présent méconnu. Les chaires de littérature abondent ; il y a un cours de littérature ancienne, un second de littérature française, un troisième de littérature étrangère, et lorsque le ministre se montre si généreux envers les belles-lettres, ne devrait-il pas être moins parcimonieux pour un enseignement de la plus haute importance dans une ville industrielle et commerciale ?

Nous sommes sûrs qu'il en sera du vœu de la chambre de commerce et du conseil-général pour la création d'un cours d'économie politique ce qu'il en a été pour la demande de l'érection en faculté de l'école de médecine. Conçoit-on une école de médecine qui ne peut distribuer ni grades ni diplômes ? Mais le ministre l'a dit : « On ne veut pas donner des officiers à l'émeute » ; et cette crainte puérile maintiendra l'école de médecine dans un état de stérilité, malgré tous les avantages de sa position au centre d'une population nombreuse et au milieu de vastes hôpitaux.

Les excès d'une centralisation absorbante se font sentir d'une manière déplorable pour notre cité. L'enseignement inférieur, distribué d'une manière incomplète, est bien loin de satisfaire aux exigences intellectuelles d'une grande ville. Lyon réclame une faculté de médecine et une école de droit ; Lyon sera-t-il toujours tenu en état de suspicion, et les pères de famille seront-ils toujours contraints d'envoyer leurs enfants à Paris pour y chercher, loin de leur surveillance, l'instruction qu'ils ne peuvent trouver près d'eux ?

En vérité, l'Allemagne est bien mieux dotée que la France sous le rapport des établissements scientifiques. Les universités y abondent, et chaque centre de population un peu important possède la sienne. Les professeurs y sont nombreux, et l'enseignement est encore complété par l'institution si féconde des professeurs-libres. Aussi l'instruction y suit-elle un mouvement ascendant, tandis qu'en France l'enseignement supérieur paraît subir un affaisse-

ment déplorable. Trop heureux si nous ne retombons sous la férule monacale avec le quietisme de M. Villemain et les prétentions envahissantes de MM. les évêques ultramontains.

Après le discours de M. le recteur, M. l'abbé Pavy a présenté le compte-rendu des travaux de la faculté de théologie. M. l'abbé Pavy nous paraît heureusement doué des qualités qui font le professeur ; sa voix est sonore et d'un timbre agréable, sa diction heureuse, et son expression nette, précise et élégante. Comme doyen de la faculté de théologie, M. Pavy s'est plaint en termes mesurés du délaissement du gouvernement. Il a réclamé l'exécution du décret de l'Empire qui avait organisé douze facultés de théologie, tandis que cinq seulement existent. Il a demandé la création d'une chaire de droit canon et d'éloquence sacrée. Que M. Pavy se rassure, ses vœux seront certainement plus vite exaucés que ceux du conseil-général du Rhône et de la chambre de commerce de Lyon pour l'établissement d'un cours d'économie politique. MM. les professeurs de la faculté de théologie de Lyon sont des prêtres pleins de science et d'un mérite très-réel ; mais nous croyons que leurs chaires seraient mieux placées dans le grand séminaire qu'au milieu de l'Université. L'enseignement de l'Université doit être tout laïque. Que dirait M. l'abbé Pavy, qui ne veut pas renfermer la théologie dans le cloître, si l'Université admettait dans son sein des professeurs de théologie protestants et méthodistes et des rabbins commentant le Talmud avec ses bizarres prescriptions ?

Le discours de M. François, doyen de la faculté des lettres, a clos la séance. Il a présenté le résumé des travaux de cette faculté, qui a procédé cette année à 247 examens de bachelier ès-lettres et délivré 101 diplômes. Les élèves du collège royal de Lyon, parmi ces jeunes candidats, ont été les plus heureux et les plus habiles. 11 candidats se sont présentés pour la licence ; 3 seulement ont été admis.

M. François s'est livré ensuite à une analyse rapide des discours de M. Bouillier sur la philosophie, de M. Demons sur la littérature française, et de M. Eichhoff sur la littérature allemande.

Après avoir exposé le sommaire général du cours qu'il a fait cette année sur la civilisation musulmane, M. le doyen de la faculté des lettres a déclaré que les professeurs de l'Université ne voulaient pas récriminer contre les accusations dirigées contre l'enseignement national. C'est bien de la grandeur d'âme, vraiment ! Cette impassibilité, cette douce placidité d'esprit, mériteraient tous les éloges s'il ne s'agissait que de la personne de MM. les professeurs. Mais la question est placée bien plus haut ; il s'agit de défendre le principe de l'enseignement national contre les attaques furibondes du parti prêtre.

Qu'ont fait MM. les officiers de l'Université à Lyon ? Ils ont courbé la tête, ils ont déserté une noble cause, ils se sont faits petits à l'exemple du ministre de l'instruction publique.

M. François appellera ce silence de la magnanimité, mais l'opinion publique donnera à ce mutisme un tout autre nom.

Dans le sein de l'Université, MM. Quinet, Michelet et Genin ont seuls paru sur la brèche et ont défendu vigoureusement le droit souverain de l'Etat contre la faction des évêques. La ligue sainte en a frémi de rage ; mais les sympathies du pays ont noblement vengé ces éloquents professeurs des anathèmes et des moeurs impuissantes des prétendus dévots.

## Paris, le 10 novembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous savons enfin à quoi nous en tenir sur la question de l'emprunt. Le *Moniteur* a parlé et il nous a édifiés sur les résolutions du cabinet à cet égard. C'est hier que l'ordonnance royale a été signée. Elle autorise M. le ministre des finances à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, de la somme de rentes 3 0/0 nécessaires pour produire un capital de deux cents millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du 22 décembre 1844. La vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par M. le ministre des finances.

En dehors de la partie officielle du *Moniteur*, nous trouvons une note qui explique pourquoi le gouvernement n'a pas usé de la faculté qu'il avait de demander immédiatement au crédit les trois cents millions qu'il était autorisé à emprunter. Voici cette note :

« Une somme de 300 millions restait à émettre sur l'emprunt mis à la disposition du gouvernement par la loi du 25 juin 1841 ; mais l'abondance des ressources du trésor permet de ne demander au crédit que les deux tiers de cette somme, et de réserver les derniers cent millions pour réduire la portion de la dette flottante qui provient des versements des caisses d'épargne. Une ordonnance en date de ce jour pourvoit au premier objet. Les mesures destinées à

assurer le second seront proposées aux chambres à la prochaine session. »

C'est le lundi 9 décembre prochain que l'adjudication de l'emprunt aura lieu. D'après un arrêté que M. le ministre des finances vient de prendre à ce sujet, le paiement des deux cents millions de francs effectués par versements de dix millions qui commenceront à partir du 23 décembre 1844 pour se terminer le 7 août 1846. Le dépôt de garantie de chaque soumission ne pourra être au-dessous de dix millions, et dans les dix jours de l'adjudication, la compagnie adjudicataire devra porter ce dépôt à vingt millions.

Un journal assure ce matin que trois compagnies se présenteront pour soumissionner l'emprunt, savoir : la compagnie Rothschild et Baring, la compagnie Charles Lafitte et Blount, et une compagnie de banquiers genevois. Nous ne pensons pas qu'il y ait rien de sérieux dans la concurrence dont on menace M. Rothschild. C'est à cette puissante maison que l'emprunt sera adjugé, et elle l'obtiendra à peu près aux conditions qu'il lui plaira d'imposer à M. le ministre des finances. Voilà ce que ce ministre aura gagné à ne pas vouloir user du mode de souscription directe qui lui a cependant été recommandé par un vote à peu près unanime des chambres.

— Beaucoup de personnes considèrent l'émission du futur emprunt comme devant retarder de plusieurs années l'opération de la conversion de la rente. Si M. le ministre des finances avait voulu ajourner de quelques mois l'adjudication de l'emprunt, et si le pouvait sans péril puisque le gouvernement déclare lui-même que l'argent est abondant, il aurait pu, dès les premiers jours de la session, présenter aux chambres un projet de conversion. Cette mesure acceptée par les trois pouvoirs, l'emprunt en devenait plus facile, et il s'opérait à des conditions beaucoup plus avantageuses pour le trésor, sinon pour les banquiers qui se seraient chargés de le négocier. Mais on ne veut pas de la conversion, et on a été bien aise de trouver un prétexte pour l'ajourner indéfiniment.

Pour montrer combien les partisans de la conversion ont perdu, par le fait de la mauvaise volonté du gouvernement, de terrain depuis quelques années, nous allons rappeler comment un homme qui tient de très-près au gouvernement, puisqu'il est aujourd'hui sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, s'exprimait à cet égard au mois d'avril 1838. M. Antoine Passy, rapporteur de la commission qui avait été chargée d'examiner une proposition de M. Gouin sur la matière, disait au nom de cette commission :

« Depuis plusieurs années, une question financière de la plus haute importance pèse sur le pays ; elle émeut et met en présence des intérêts nombreux et divers qui tous en attendent avec impatience la solution définitive.

» Cette question est celle que l'honorable M. Gouin vient de soulever pour la dernière fois par sa proposition sur le remboursement de la dette 5 0/0. C'est dégagé de toute préoccupation étrangère au fond même de la question que nous en avons abordé et continué l'examen. Notre tâche avait ses difficultés, car c'est une œuvre sérieuse que de reconstituer sur des bases nouvelles la partie la plus considérable de la dette publique en agissant tout-à-coup sur un capital de plus de deux milliards.

» Ce qui, dès l'abord, nous a frappés, c'est la position incertaine dans laquelle se trouvent tout-à-la-fois le crédit public, gêné dans tous ses développements par la menace d'un remboursement ; l'amortissement, dont les capitaux s'accumulent sans rien produire ; les rentiers dont la situation est chaque jour plus inquiétée, et les contribuables, qui attendent de la conversion des rentes une réduction dans les charges publiques. Plus nous avons examiné tous les embarras qu'enfante cette situation, plus nous avons reconnu la nécessité d'y mettre un terme et d'en dégager l'avenir.

» Votre commission n'hésite pas à le déclarer hautement : pour les rentiers comme pour le trésor, il importe que les questions soulevées par la conversion soient complètement décidées, et que chacun connaisse enfin les conditions de sa propriété ou les limites de ses charges.

» N'en doutez pas, Messieurs, de nouveaux ajournements ne feraient que prolonger les perplexités. Chaque année, la position des rentiers serait remise en question ; les embarras du trésor subsisteraient ; peut-être aussi les impatiences du pays transformeraient-elles en exigences sérieuses ce qui n'est aujourd'hui qu'un espoir légitime.

» Ainsi, point d'issue, selon nous, que dans une résolution nette, actuelle et définitive.

» Un autre point sur lequel nos convictions sont également fermes, c'est que si, comme nous l'espérons, vous adoptez les résolutions auxquelles nous a conduits l'examen du projet, il importera que l'exécution suive de près la loi ; dans la promptitude des mesures est la sauvegarde de tous. Ce serait un mal si la loi

— Une belle heure pour déjeuner ! marmotta M<sup>me</sup> Duchauve ; est-ce ici ou dans la salle à manger qu'il faut vous servir ?

— Ni ici... ni là bas, ma bonne Duchauve ; je n'ai pas faim.

— Allons !... comme vous voudrez... Une belle santé que vous aurez bientôt avec ce régime-là !

Et la digne femme sortit tout en colère.

— Vous avez donc déjeuné dehors ? demanda timidement Suzanne.

— Oh ! mon Dieu ! non ! mais il est encore matin... plus tard...

— Mais il est deux heures après midi.

— Vraiment ? dit Alexis avec un peu de surprise ; comment... déjà si tard !

— Ah ! vous vous amusez donc, reprit Suzanne avec un mouvement de joie, puisque les heures ont passé si vite ?

— Moi ?... Je dormais.

Suzanne baissa la tête et alla reprendre son ouvrage. Alexis, à demi couché sur le divan, s'amusait à frapper le mur avec sa cravache ; puis il se leva et fit deux ou trois tours de chambre en murmurant :

— L'horrible mal que l'ennui !

— Mais, hasarda Suzanne, si vous vous occupiez, vous ne vous ennuyez plus.

— A quoi veux-tu que je m'occupe ? répondit Alexis, tout en se promenant sans regarder la jeune fille.

— La lecture, la musique, le dessin...

— Lire ? quoi ? des romans qui ressemblent à des ouvrages de philosophie, et des œuvres de philosophie qui ressemblent à des romans ? les descriptions d'un monde de convention, d'amours, d'amitiés, de dévouements qui n'existent pas ? Le beau plaisir ! La musique ? celle du jour, sauf quelques rares exceptions, n'est qu'un assemblage inouï de notes ou se noie toute pensée mélodique ; point d'âme, point de vie dans toutes ces compositions à tant la blanche ou la noire ! Le dessin ?... à quoi bon ?... Quoi de plus beau que le tableau réel de la nature ? Quoi de plus merveilleux que le site devant lequel je me suis endormi ce matin ?... Eh bien ! on s'y habitue ; demain il ne me semblera plus aussi bien, et le dessin que j'en aurais fait n'en serait qu'une pâle copie, ce serait détestable.

— Et pourtant voyez, dit Suzanne, cette rose que je brode n'atteindra jamais la perfection de la rose véritable que je prends pour modèle, et j'aime la mienne avec ses défauts autant que le créateur aime celle-ci. Ce n'est donc que parce que je l'ai créée. Nous aimons l'œuvre sortie de nos mains, nous nous passionnons pour elle. Quand on crée, la vie est bien remplie ; il n'y a plus de place pour l'ennui.

Tandis qu'elle parlait ainsi, Alexis s'était arrêté devant elle ; il la regardait, mais sur son visage impassible rien ne disait qu'il l'avait entendue, et il l'interrompit brusquement.

— Quel âge as-tu, Suzanne ?

— Dix-huit ans dans deux mois, balbutia la jeune fille qui rougissait sous le regard d'Alexis.

— Dix-huit ans ? répéta le jeune homme ; n'est-ce pas à cet âge ?...

— Que je dois m'éloigner de cette maison...

— Et où iras-tu ?

— J'espère obtenir une place de sous-maîtresse dans la pension où... grâce à vous, j'ai été élevée.

— Bien... bien, reprit Alexis en recommençant sa promenade et sans avoir remarqué la douloureuse émotion de la jeune fille. Tu as raison, ma pauvre enfant, de ne point songer à entrer dans le monde ; qu'y ferais-tu ?... On y souffre bien quelquefois ; on s'y ennuie toujours... Mais cependant pourquoi as-tu choisi cette carrière de l'instruction ?...

— Ai-je donc le choix ?

— Comment ?... Ah ! je comprends... orpheline et... Mais je suis riche, moi, et si tu avais une autre vocation... Parle, veux-tu une dot ? veux-tu... ?

— Rien... rien, Monsieur, dit Suzanne d'une voix tremblante.

Puis elle se leva en disant :

— Je ne veux rien que l'obscurité et l'oubli.

Et elle sortit.

— Elle a raison, dit Alexis en se rejetant sur son divan, l'obscurité, l'oubli... c'est le bonheur !... Moi, je ne suis heureux que depuis que j'oublie et que je suis oublié... Si seulement je ne m'ennuyais pas tant !

Suzanne, au dîner, vint comme à l'ordinaire se placer en face d'Alexis. Ses yeux étaient gonflés et rouges ; elle avait certainement pleuré. Le jeune homme ne s'en aperçut pas et conserva son insouciant froid. Comme toujours cependant Suzanne l'entoura de mille soins, de mille prévenances qu'il reçut, comme toujours aussi, sans en comprendre la délicatesse, sans savoir gré du sentiment qui les inspirait. Après tout, c'était encore là du bonheur, et il était las de bonheur ; il ne devait en connaître le prix que lorsqu'il l'aurait perdu.

Comme il fumait un pur Havane, après dîner, nonchalamment assis sur son balcon, que M<sup>me</sup> Duchauve allait et venait autour de lui, et que Suzanne travaillait, tristement rêveuse, il releva la tête.

— Tiens, dit-il lentement en secouant la cendre de son cigare, je parierais, ma bonne Duchauve, que tu vas avoir de l'occupation, et que cette voiture de voyage, qui se dirige vers notre maison, renferme quelqu'un de mes vieux amis qui vient s'informer si je ne suis pas mort.

— Il ne mangera plus que ça ! dit M<sup>me</sup> Duchauve en se penchant pour voir. En effet, les voilà tout près de la grille... Ah ! s'ils prennent

une fois cette route-là vos, beaux messieurs... Eh bien ! allez donc au moins voir qui c'est... ça vous désennuiera peut-être.

— J'y vais, j'y vais... Mon Dieu ! j'ai bien le temps de servir dans mes bras quelque *cher ami*... que m'envoient sans doute les huissiers et les recors.

Quelques instants après, Alexis rentra avec un assez beau modèle de mode : joli garçon, passablement fat, mais aussi vif, bouillant et joyeux qu'Alexis était froid et triste. Cet ami se nommait Oscar de Brantigny.

— Eh oui, mon cher, disait le jeune lion, tu nous as causé une inquiétude mortelle ; nous t'avons cru ruiné ou mort. Nous sommes allés aux informations ; mais ton notaire et ton banquier nous ont informés que tu étais toujours millionnaire et vivant, grâce au ciel. Nous avons pensé d'abord qu'un caprice t'éloignait de nous, un autre caprice te ramènerait. Mais tu es parti depuis six grands mois, et je n'y tenais plus. Je suis monté en chaise de poste, et me voilà.

— Est-ce que tu as besoin d'argent ?

— Moi ?... mais non, pas du tout.

— Vrai ? ça m'étonne. Alors ton voyage est tout bonnement une excentricité. C'est égal, je te remercie. On va te servir à dîner.

— Pas maintenant, je te prie ; plus tard.

— Ah ! c'est vrai, tu dînes à sept heures à Paris ; il n'en est que cinq ; et j'ai fini : tu vois que je deviens tout à-fait campagnard.

— Mais que diable peux-tu donc faire ici ?

— Moi ?... je m'ennuie.

— Pourquoi n'es-tu pas resté avec nous ?

— C'était absolument la même chose.

— Merci !... Mais alors tu avais quelque ressource pour te fuir toi-même et échapper au spleen, tandis qu'ici, ajouta-t-il en promenant son binocle qu'il arrêta sur M<sup>me</sup> Duchauve, dont le visage était passablement renfrogné, avec de tels sites, comment ne pas mourir d'ennui. Je m'étonne même que tu sois encore de ce monde, et... Ah ! diable !...

— Qu'as-tu donc ?

— Pardon... pardon, mon cher, je ne voyais pas la perle du manoir.

Je suis un maladroit, un indiscret.

— Ah ça ! que veux-tu dire ?

— Parbleu ! continua-t-il en baissant la voix, je ne m'étonne plus de ton goût pour la solitude, et cette charmante personne...

— Suzanne... dit Alexis en haussant les épaules, une orpheline que ma mère a recueillie... Quelle distraction veux-tu qu'elle me donne ?...

Tiens, prends un cigare, et viens faire un tour dans le parc. Ma bonne Duchauve, tu feras préparer un souper pour ce pauvre Oscar, qui va se trouver bien mal à l'aise dans nos habitudes provinciales. Eh bien ! viens-tu, Oscar ?

(La suite à un prochain numéro.)

devenait paraître un acte de la volonté législative, auquel le gouvernement ne prête qu'à regret son concours.

La temporisation d'ailleurs ne serait au profit de personne; elle amènerait des perturbations qui affecteraient dangereusement le calme des affaires. Puissent nos avertissements du moins nous dégager de toute responsabilité à cet égard!

Tout l'annonce, l'instant est favorable; des avis succésifs ont été donnés depuis long-temps; en ce moment même, sous l'empire de la discussion qui va naître, les rentiers sont paisibles et confiants; le cours de la rente n'éprouve que de légères oscillations. La prise en considération de la proposition de l'honorable M. Gouin, consentie par le ministère, n'a causé aucune inquiétude. Pourquoi? c'est que chacun a senti qu'en donnant votre sanction à la mesure, votre sagesse voudrait qu'elle fût appliquée avec justice et ménagement.

Et qui pourrait douter, en effet, que la question ne soit arrivée au point de maturité nécessaire? Voilà ce que M. A. Passy disait en 1838; on sait à quoi tient aujourd'hui la conversion de la rente.

Le Constitutionnel fait remarquer aujourd'hui que M. Barbet de Jouy, nommé récemment consul à l'île Maurice avec un traitement considérable, et qui vient de partir du Havre pour sa destination, a été, le lendemain de la révolution de juillet, nommé tuteur des enfants de M. de Polignac. C'est, dit-on, à l'influence de son parent M. Vitet, dont le crédit est aussi puissant auprès de M. le ministre des affaires étrangères qu'auprès de M. le ministre de l'intérieur, qu'est due cette nomination.

M. le duc d'Aumale doit partir le 12 de ce mois pour Toulon avec M. le prince de Joinville et M. le général Durosnel. Les princes s'embarqueront à Toulon, le 16, sur le Gomer, qui devient décidément un steamer officiel; ils arriveront probablement à Naples le 20. Ils trouveront en rade l'escadre de M. le contre-amiral Parseval-Deschènes, qui sera arrivée de Tunis tout récemment.

Le mariage de M. le duc d'Aumale sera célébré, comme on l'a dit, le 25, jour anniversaire du mariage du roi des Français. Les témoins pour M. le duc d'Aumale seront M. le duc de Montebello, ambassadeur de France près la cour des Deux-Siciles, M. le lieutenant-général comte Durosnel et M. le contre-amiral Parseval-Deschènes.

Les princes et M<sup>me</sup> la duchesse d'Aumale quitteront Naples le 1<sup>er</sup> décembre et viendront débarquer à Marseille.

Le Moniteur publie ce matin une ordonnance royale relative à l'essai du système de chemin de fer atmosphérique, essai qui va être fait par la compagnie du chemin de Saint-Germain.

Le Journal des Débats s'occupe aujourd'hui de la question de l'emprunt; il pense que la nécessité de procéder immédiatement à l'emprunt résulte moins des besoins immédiats du trésor que de la bonne situation des affaires, de l'affermissement de la confiance publique, de la tendance ascendante qu'ont aujourd'hui les fonds de tous les pays. Selon lui, le gouvernement français n'est pas tellement à court d'argent qu'il ne pût attendre plusieurs mois encore, malgré l'étendue des entreprises qui marchent aux frais du trésor; mais l'occasion est favorable, et il faut en profiter pour sortir définitivement des emprunts dont la menace paralyse l'essor de nos fonds publics. La feuille ministérielle tire de là deux conséquences: premièrement, vu les circonstances propices, il faut négocier l'emprunt le plus tôt possible; secondement, l'emprunt actuel doit comprendre en totalité la somme qui est nécessaire au trésor sur les trois cents millions dont l'émission est autorisée. Elle ajoute ensuite:

« On assure que le gouvernement l'entend ainsi, et comme il paraît certain qu'on peut satisfaire à tous les besoins prévus avec 200 millions, l'emprunt n'excéderait pas ce chiffre. Dépositaire des fonds des communes, des départements et des établissements publics, parmi lesquels se distinguent les caisses d'épargne, le gouvernement a par cela même une dette flottante obligée qui lui permet de limiter le montant de ses emprunts consolidés. »

Le Journal des Débats se prononce formellement contre l'usage de la faculté qui fut attribuée à M. le ministre des finances, en vertu d'un amendement dont l'initiative avait été prise par M. Garnier-Pagès, d'ouvrir des registres de souscriptions au lieu de traiter, par adjudication publique, avec une association financière qui se chargerait de la totalité de l'emprunt. L'organe ministériel ne veut pas du mode indiqué par l'honorable député radical; il est persuadé que le gouvernement, en mettant l'emprunt en adjudication, peut compter sur une concurrence sérieuse.

Le Journal des Débats ne croit pas un mot de ce qu'il dit là; il sait bien qu'il n'y aura pas d'autre soumissionnaire de l'emprunt que M. de Rothschild; il a beau faire des vœux pour quela concurrence s'établisse entre plusieurs associations, il sait bien qu'il n'y a pas de concurrence; mais cela ne l'arrête pas. Il faut que M. de Rothschild ait l'emprunt, et il l'aura; il le Journal des Débats le lui a promis, et M. Lacave-Laplagne ne fera rien à l'encontre d'une telle promesse. Donc, on peut tenir dès à présent pour certain que le gouvernement empruntera 200 millions, et que c'est M. de Rothschild, M. de Rothschild seul, M. de Rothschild sans concurrence aucune, qui les lui prêtera.

Nous pensions que la chambre des députés avait voulu autre chose en adoptant à la presque unanimité l'amendement de M. Garnier-Pagès; mais il paraît que nous nous sommes trompés.

La corvette à vapeur le Gassendi est arrivée à Toulon le 4 novembre, ayant à son bord M. de Nyons, consul-général de France à Tanger. M. de Nyons est porteur des ratifications du traité passé par la France avec l'empereur du Maroc. C'est le 26 du mois dernier que l'échange des ratifications a eu lieu. Nous trouvons, à ce sujet, des détails assez intéressants dans une lettre adressée à une feuille ministérielle. Le 25 octobre, M. le duc de Glücksberg, porteur du traité signé par le roi des Français, a rejoint à Cadix M. de Nyons. La fregate à vapeur le Cuvier les a transportés à Tanger, où il ne reste déjà plus de traces des brèches faites dans les murailles de la place et de la destruction des batteries de terre par notre escadre. Les Maures ont semblé vouloir se tromper eux-mêmes en reconstruisant en terre leurs remparts et leurs forts dans le plus bref délai possible. Arrivés à Tanger, MM. de Glücksberg et de Nyons ont été conduits auprès du pacha de Larache, qui, depuis la signature du traité, en attendait la ratification. Voici dans quels termes le correspondant rend compte de la réception qui leur a été faite:

« Le cortège arriva à la Casbah; il entra d'abord dans une première cour remplie par la garde à cheval du pacha, puis dans la galerie d'une cour intérieure plantée d'orangers et d'arbustes rafraîchis par le jet d'une fontaine en marbre, et qui était occupée par une foule d'officiers maures. Cette galerie donnait passage dans un appartement de moyenne dimension, sans ornements et sans autres meubles qu'un tapis de jonc qui couvrait un carré de quelques mètres, en face de la porte d'entrée, et sur lequel se trouvait des

chaises de paille empruntées à l'un des consulats. Dans cette pièce les Européens seuls pénétrèrent; c'étaient, outre les deux plénipotentiaires, M. de Martino, consul-général de Naples, le commandant du Cuvier, M. Mauboussin, qui remplissait les fonctions de consul par intérim, les deux interprètes du roi attachés au consulat, et enfin deux jeunes Français. Le gracieux uniforme d'officier d'ordonnance de l'un d'eux attira particulièrement l'attention du pacha, qui, après les compliments d'usage, s'assit également sur une chaise au milieu de nous.

Bou Selam-Ben-Ali, pacha de Larache et gouverneur de toutes les provinces du nord de l'empire, est un vieillard d'une soixantaine d'années, vêtu avec une simplicité presque exagérée et sans armes; il avait au doigt un simple anneau d'argent. Sa figure ne manque pas de caractère et dénote assez bien cette finesse approchant de la foi punique qui a été de tout temps un trait caractéristique des négociations de la race africaine, et dont il a donné tant de preuves dans le cours des dernières négociations. Il jouit de toute la confiance de son souverain, lui qui a confié l'éducation de deux de ses fils, et tout était préparé pour son départ à l'instant où les ratifications auraient été échangées, afin qu'il pût assister au mariage de l'un de ses élèves. Un juif qui servait d'interprète était à genoux devant lui, ou pour mieux dire prosterné. Dans cette attitude humiliante, sans chaussures puisqu'il avait dû déposer ses babouches à la porte, osant à peine lever les yeux vers le pacha pour lui traduire les paroles des plénipotentiaires, ce malheureux hésitait parfois entre la fidélité de son rôle d'interprète et la crainte de provoquer la mauvaise humeur du pacha, et, s'il en faut juger par les apparences, il a dû se croire hors d'un grand danger lorsqu'il s'est retrouvé sain et sauf à la fin de la cérémonie.

Je n'entrerai pas dans le détail de toute la conversation qui eut lieu entre les plénipotentiaires du roi et le pacha, pour ne pas empiéter sur les droits de la diplomatie. Le duc de Glücksberg, en remettant au pacha la copie du traité, revêtu de la signature royale, et qui est écrite sur parchemin et reliée en velours violet, lui a dit « que le sultan des Français envoyait au sultan du Maroc son adhésion au traité conclu par les plénipotentiaires, et que le désir de Sa Majesté très-chrétienne était qu'il fût aussi fidèlement exécuté par l'empereur et avec la même bonne foi que lui et ses successeurs apporteraient à son exécution. » Le pacha prit alors sur un vieux coussin de cuir, placé à terre à côté de lui, une copie du traité, et, montrant aux plénipotentiaires le sceau de l'empereur, il leur dit: « Voilà le signe de l'approbation de mon maître au traité que j'avais accepté en son nom, et qui y a été apposé avant même qu'il en eût pris lecture; il l'exécutera fidèlement. »

Cette copie est en effet une de celles écrites en français à bord du Suffren, sous les yeux de M. le prince de Joinville, et elle a bien toute l'apparence d'avoir passé ces six dernières semaines entre les mains des Arabes.

Les plénipotentiaires prirent congé du pacha dans les termes d'une simplicité et d'une cordialité égales à ceux observés lors de notre entrée dans l'appartement, et le cortège tout entier retourna au consulat de France dans le même ordre et avec le même cérémonial.

Nous ajouterons à ces détails qu'au moment où M. de Nyons a quitté Tanger, le bruit y courait que M. le duc de Glücksberg était chargé d'ouvrir de nouvelles négociations pour la révision des anciens traités existant entre la France et le Maroc.

Nous lisons dans le Courrier d'Indre-et-Loire :

« Les conditions actuelles du travail sont iniques, et, à moins d'avoir la conscience dans le ventre, il n'est personne qui ne le sente et ne s'en afflige. Cédant à un sentiment généreux, M. Ledru-Rollin vient d'adresser à la Réforme un article par lequel il provoque les travailleurs à secouer par des pétitions unanimes la coupable indifférence du pouvoir. Cet appel sera-t-il entendu? Nous le disons à regret, nous ne l'espérons pas. Les travailleurs savent trop qu'ils n'ont rien à attendre du régime actuel, et que leurs plaintes, si elles s'élevaient, inspireraient au pouvoir moins de sympathie que d'alarmes; aussi aiment-ils mieux souffrir et se taire que se plaindre sans rien espérer. Ils attendent. »

L'Eclairer de La Châtre demande que le grand problème économique de l'organisation du travail soit soumis à l'Académie des Sciences morales et politiques.

« On distribue, dit-il, chaque année, des médailles, des croix, des prix d'encouragement; pourquoi ne proposerait-on point aussi une honorable récompense à celui qui trouverait le moyen d'améliorer la situation des ouvriers en introduisant dans le travail industriel et agricole une organisation équitable qui restât dans les limites de notre constitution civile et politique? Nous croyons que cela est possible. Il ne s'agit que de placer au pouvoir des hommes qui ne soient pas ennemis de tout progrès; il ne s'agit que de vouloir et de chercher. »

Les ministres se préoccupent de l'amélioration des races bovine, chevaline, etc. Ne serait-il pas temps enfin que l'on se préoccupât un peu de l'amélioration des hommes? »

## Afrique française.

On lit dans le Sémaphore du 9 novembre :

Le paquebot du commerce le Charlemagne, capitaine Bonnefoy, parti d'Alger le 5 au soir, est entré hier à Marseille.

Le courrier d'Afrique du 5, par le paquebot de l'Etat, nous est aussi arrivé hier au soir par la voie de Toulon.

Les opérations de la colonne commandée par M. le maréchal Bugeaud contre la kabylie de Dellys sont terminées. Voici ce que nous lisons dans le Moniteur Algérien du 4 :

« M. le maréchal duc d'Isly est arrivé ce matin à cinq heures, à bord du Sphinx, venant de Dellys. Les espérances que les premières opérations de M. le maréchal avaient fait concevoir se sont complètement réalisées. Les deux tribus des Flissas-el-Bahar et des Beni-Djenad ont fait leur soumission pleine et entière. Les troupes qui avaient été dirigées sur l'Est rentrent à Alger; elles vont reprendre les travaux de défrichement, si indispensables aux colons, auxquels cette levée de boucliers avait empêché de donner toute l'activité désirable. »

L'Akhbar donne de son côté, dans son numéro du 5, avant l'arrivée à Alger de M. le maréchal, les détails suivants sur les opérations de Dellys : « Les nouvelles les plus récentes de Dellys annoncent que les affaires vont on ne peut mieux dans l'Est. M. le maréchal sera ici avant le 6. Les Flissas-el-Bahar ont fait leur soumission pleine et entière et payé un premier acompte de 4,000 fr. sur la contribution dont ils ont été frappés. Les gens influents qui s'étaient sauvés au mois de mai dernier sont venus demander l'aman. Les Beni-Djena d'avaient envoyé des leurs pour faire leur soumission; on était en pourparlers. Tout le pays est terrifié, et le maréchal n'a pas perdu, tant tués que blessés, dix hommes. »

Le Sphinx est parti hier soir pour Dellys; il ramènera sans doute le maréchal. La pluie avait commencé le 30 au soir; elle a continué le 31. Cela n'a pas empêché les Kabyles de venir au camp de M. le maréchal apporter l'amenade à laquelle ils avaient été imposés.

Le 31, ce sont les Flissas-el-Bahar qui ont aidé le capitaine Tedlèce à faire le déchargement des denrées apportées par un bateau à vapeur pour la colonne qui se trouvait à plus de trois lieues du point de débarquement.

Ainsi, les nouvelles sont excellentes. Depuis quatre ou cinq jours, on remarque un nombre plus considérable de Kabyles aux marchés d'Alger

qu'à l'ordinaire. Les rapports officiels signalent cet état de choses qui est d'un fort bon augure. »

On nous adresse de Ténez quelques renseignements sur les richesses minéralogiques des environs de cette ville. A deux kilomètres est de Ténez, il y a une mine de cuivre qu'on ne suppose pas très-abondante. Il s'en trouve une autre au sud-est de la baie de Falaznia, chez les Euméraciches. Celle-ci, qui est assez près de la mer, contient, dit-on, un filon de plomb argentifère. Enfin, on en connaît une troisième à Robain, entre les Souhalia et les Oulad-el-Arbi; mais jusqu'ici on n'a pu découvrir en cet endroit que quelques fragments de minéral charriés par un torrent qui s'échappe de la montagne. C'est donc, en définitive, la mine des Euméraciches qui donne le plus d'espérances. Elle est à vingt kilomètres de Ténez, et la Dacheria ou village kabyle qui habite à côté est sous les ordres d'un chef nommé El Hadj-Merouan, lequel s'engage à protéger, au moyen d'hommes armés, les Européens qui voudraient s'y établir. La tribu fournirait des travailleurs dont on pourrait avoir besoin. MM. Montgolfier, Laugier, de Marseille, et d'autres personnes ont visité ces mines.

## Chronique.

Par ordonnance du 7 septembre ont été nommés :

Suppléant du juge de paix du canton de Mornant, M. Martin, notaire, ancien maire d'Orliénas;

Suppléant du juge de paix du canton d'Anse, M. Prémilleux, notaire;

Suppléant du juge de paix du canton de Villefranche, M. Durieu-Millet, notaire.

Voici le programme des cours de la faculté des lettres pour le second semestre de l'année scolaire 1844-45 :

Philosophie. — M. Bouillier, professeur. Les mardis et jeudis, à une heure et demie, au palais Saint-Pierre. Le cours s'ouvrira le 28 novembre.

Histoire. — M. François, professeur. Les mardis et vendredis, à l'Hôtel-de-Ville. Le cours s'ouvrira le 26.

Littérature ancienne. — M. Demons, professeur. Les lundis et jeudis, à une heure, au palais Saint-Pierre. Le cours s'ouvrira le 22.

Littérature française. — M. Raynaud, professeur. Les mardis et samedis, à une heure, au palais Saint-Pierre. Le cours commencera le 23.

Littérature étrangère. — M. Eichhoff, professeur; les mercredis et samedis, à une heure, au palais Saint-Pierre. Le cours commencera le 20.

Le programme des cours de la faculté de théologie de Lyon est ainsi fixé :

Dogme. — Les lundis et jeudis, à deux heures et demie. M. l'abbé Vincent, professeur. Le cours s'ouvrira le 18.

Morale. — Les mardis et vendredis, à deux heures et demie. M. l'abbé Barricand exposera les luttes successives de la morale catholique contre le paganisme et l'hérésie. Le cours s'ouvrira le 19.

Histoire et discipline ecclésiastique. — Les mardis et vendredis, à dix heures. M. l'abbé Pavy exposera la semi-période historique qui va d'Alexandre III à Boniface VIII. Le cours s'ouvrira le 19.

Écriture sainte. — Les lundis et jeudis, à dix heures. M. l'abbé Vernanges considérera le Nouveau-Testament sous le point de vue historique avec l'Exégèse rationaliste de Strauss. Le cours s'ouvrira le 18.

Hébreu. — Les mardis et samedis. M. l'abbé Plantier, professeur. Le cours s'ouvrira le 20 novembre.

La cristallerie de la Guillotière est en complet désarroi; tous les ouvriers en sont sortis mardi et mercredi derniers. Ce n'est pas par suite du mauvais état des affaires des chefs de l'établissement que les choses en sont arrivées à ce point; jamais la cristallerie de la Guillotière n'a été plus florissante et n'a présenté de plus beaux bénéfices.

Mais on rapporte que, dès le 25 octobre, les symptômes d'une mésintelligence ont éclaté entre les chefs de la fabrique et les ouvriers. Le 5 novembre, à la suite de pourparlers entre un employé et le chef de place, ce dernier ayant exprimé qu'il lui devenait impossible de faire l'ouvrage commandé au prix offert, et s'étant retiré de l'établissement, tous les ouvriers n'ont pas tardé à le suivre.

Cinq individus ont été préventivement arrêtés sous l'inculpation du délit de coalition. (Moniteur.)

Avant-hier, vers deux heures après midi, le feu s'est déclaré dans la fabrique d'ouates de MM. Boirivant et Mas, située rue Godfroy, n° 6, aux Brotteaux. Grâce à la promptitude des secours, l'incendie n'a pas occasionné de notables dommages.

Le feu s'est déclaré pendant que les ateliers étaient déserts, à l'heure du dîner des ouvriers; on a lieu de supposer qu'il a pris dans des paquets de coton filé laissés imprudemment trop près du poêle. Si un pareil événement était arrivé la nuit, il est difficile de dire jusqu'où se seraient étendus les ravages, surtout avec un vent aussi violent que celui qui souffle depuis deux jours, et dans le voisinage de plusieurs commissionnaires-chargeurs.

M. le maire de la Guillotière vient de publier le budget proposé au conseil municipal de cette commune pour l'année 1845.

Les recettes ordinaires et extraordinaires proposées pour 1845 s'élèvent à la somme de . . . . .	514,567 75
Dépenses ordinaires et extraordinaires . . . . .	514,469 06
Excédant des recettes sur les dépenses . . . . .	98 69

Vendredi dernier, il est tombé beaucoup de grêle dans le Mâconnais. Des coups de tonnerre ont retenti absolument comme pendant les grandes chaleurs de l'été.

Un assassinat a été commis à Matour (Saône-et-Loire). Le cadavre d'une jeune fille a été retiré d'une mare d'eau, les mains et les pieds liés.

## Spectacles du 12 novembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Planteur; Atim et Zora.

CÉLESTINS. — Paris Voleur; les Trois Péchés du Diable; les Surprises.

CÉRÉALES. — MARCHÉ AUX GRAINS DE LA GUILLOTIÈRE.

(Samedi 9 novembre 1844.)

Les offres ont été très-nombreuses aujourd'hui, et les affaires se sont traitées avec baisse. Quelques détenteurs n'ont pas voulu se conformer au cours, qui a été de 17 f. à 17 f. 50 c. l'hectolitre, ou 23 f. à 23 f. 50 c. les 100 kilogrammes; les belles qualités obtenaient 24 f.

SEIGLES. — La demande est active. Les cours ont été de 12 f. 50 c. à 12 f. 75 c. l'hectolitre.

ORGES. — La hausse que les orges avaient éprouvée au dernier marché s'est maintenue; les prix ont été de 12 f. à 12 f. 25 c. Quelques détenteurs ne voulaient pas céder à moins de 12 f. 50 c. l'hectolitre.

AVOINES. — Le cours des avoines est stationnaire; les affaires ont peu d'activité. Les avoines de bonne qualité sont demandées: les grises, poids de 45 kilog. l'hectolitre, de 7 f. à 7 f. 25 c. l'hectolitre; les noires, dites de marais, de 6 f. 25 c. à 6 f. 50 c. l'hectolitre.

SARRASIN. — 6 f. 50 c. l'hectolitre.

FARINES. — Les farines soutiennent encore leur prix, mais fai-

blement. Les premières qualités valaient 38 f. les 100 kilog., ou 47 f. 50 c. la balle de 125 kilog.; les deuxièmes, dites rondes, 34 f. les 100 kilog., ou 42 f. 50 c. la balle de 125 kilog.

### Nouvelles diverses.

Au nombre des malheureux exécutés dernièrement à Barcelonne se trouvait un nommé Miguel Parpal. L'Imparcial dit qu'une sorte de fatalité semble peser sur la famille de ce jeune homme, originaire de Mahon. Son père est un maître voilier probe et laborieux, que des revers de fortune ont forcé, il y a quelque temps, à quitter son pays natal pour s'établir à Barcelonne; à peine y était-il arrivé, qu'il vit sa femme succomber à une maladie de langueur; peu de jours après, il perdit sa fille, âgée de seize ans, et un fils qui, employé dans une des premières maisons de commerce de la ville, était le gagne pain de la famille; un autre de ses fils, blessé grièvement lors des dernières émeutes, est, en ce moment, à l'hôpital militaire où l'on désespère de ses jours; enfin, le dernier vient de périr sur l'échafaud. Le jour de l'exécution, ce malheureux père, éprouvé comme un autre Job, s'est joint à la Confrérie du Sang, afin de prier pour l'âme de son enfant et pour celles de ses compagnons d'infortune. Cette résignation aux décrets de la Providence, ajoute l'Imparcial, avait quelque chose de sublime, et les cœurs sensibles n'ont pu refuser un tribut de larmes et d'admiration à ce pauvre vieillard, à qui la justice des hommes enlevait sa dernière espérance.

— On écrit du Danube Inférieur, 14 octobre :

« Le célèbre voyageur aveugle, le chevalier Holmann, a visité notre pays. Il a déjà publié six volumes de ses impressions de voyage. Il était capitaine de vaisseau de la marine anglaise. Pendant la guerre avec la France, il avait déjà fait de longs voyages maritimes, lorsque tout-à-coup il devint aveugle. Depuis ce moment, il fait constamment des voyages sur terre, et, ce qu'il y a de singulier, il les fait seul; c'est ainsi qu'il a parcouru la Chine, le pays des Hottentots et l'Australie. Il arrive de la Dalmatie des Monténégriens, de la Bosnie et de la Serbie. Il a parcouru toute la Valachie. Il va traverser la Moldavie pour se rendre dans la Transylvanie. Il ira ensuite en Angleterre, et publiera de nouvelles observations sur ses voyages. »

— On parle beaucoup d'une conspiration de religieuses du couvent de Vavaten contre la princesse Breakovaz, qui, après avoir disposé d'une immense fortune, a pris le voile dans ce couvent. A la mort de la supérieure, les 1,100 religieuses du couvent ne voulurent pas choisir la princesse. Au contraire, elles brisèrent les vitres de sa maison. Cette princesse s'était attiré la haine des religieuses en voulant réformer leur conduite qu'elle jugeait trop libre. Il importe de savoir que beaucoup de boiards envoient leurs filles dans ce couvent parce qu'ils ne veulent pas les doter. Or, en Moldavie comme ailleurs, on ne marie pas sans dot. (Gazette universelle allemande.)

— Nous lisons dans les nouvelles de mer du Courrier de Nantes : « Le brick l'Oméga, de Saint-Malo, a eu une révolte à bord. Le capitaine a été obligé de relâcher à Tanger pour obtenir des navires de guerre qui s'y trouvaient un officier et quatre matelots. Ce navire est en ce moment en quarantaine à Marseille, et a une partie de son équipage écrouée dans la cale. Ceux qui restaient pour la manœuvre ont refusé de serrer les voiles, et le navire a encore en ce moment ses voiles sur les cargues. »

— La canonnière la Boulonnaise, commandée par M. Tardy de Montravel, et envoyée en mission spéciale au Para pour lever le plan des côtes qui s'étendent de Maragnan à Cayenne, avance rapidement dans son travail. Après avoir exploré le fleuve des Amazones jusqu'à quatre-vingts lieues de son embouchure et recueilli des renseignements précieux et jusqu'ici inconnus sur l'hydrographie de cet immense cours d'eau qui traverse tout le continent américain, la Boulonnaise achève en ce moment ses dernières opérations dans les parages du Para. La marine française peut donc compter que prochainement elle sera mise en possession d'excellentes cartes de cette partie des côtes équinoxiales de l'Amérique qui manquaient jusqu'à présent, et dont l'exactitude, grâce aux tra-

vaux consciencieux des officiers de la Boulonnaise, rendra d'éminents services à la navigation.

### Nouvelles Miragères.

#### POLOGNE.

On écrit des bords de la Vistule, 31 octobre, au Journal de Francfort :

« La loi militaire sur les israélites publiée le 26 septembre de l'année passée a donné occasion à la commune de Varsovie d'envoyer une députation à Saint-Petersbourg pour prier l'empereur de donner à ses sujets israélites les mêmes droits civils qu'aux chrétiens en se référant à la loi de 1817, où il est dit que ceux qui professent la loi mosaïque et qui habitent la Pologne sont libres de la conscription et du service militaire aussi long-temps qu'ils ne jouiront pas des droits civils, et seront tenus de payer au trésor la somme annuelle de 105,299 roubles en argent. Il fut signifié à la députation que le gouverneur-général du royaume donnerait la réponse. C'est ce qui a eu lieu; mais le résultat n'est pas en faveur des israélites. L'empereur ne reconnaît pas la loi du 7 janvier 1817. Le droit de bourgeoisie n'était qu'une grâce de l'empereur. On continuera à payer la somme annuelle, parce que les israélites, en s'abstenant de consommer des liqueurs spiritueuses, notamment de l'eau-de-vie, diminuent les recettes publiques. »

Ce dernier trait touche au grotesque.

#### ESPAGNE.

La correspondance générale de Madrid porte ce qui suit : « On n'ajoute aucun détail à la nouvelle donnée sur la disparition de Londres du général Espartero; mais des ordres ont été expédiés en toute hâte à toutes les autorités des frontières de terre et de mer, afin de déjouer toute tentative de débarquement que pourrait vouloir faire l'ex-régent. »

« L'autorité continue de s'entourer des plus grandes précautions. Ce qui motive ces dispositions extraordinaires, c'est la découverte faite par la police de plusieurs dépôts de fusils. »

« Le conseil de guerre qui doit juger le général Prim s'est installé sous la présidence du général Mazarredo. L'opinion générale est que Prim ne sera pas condamné ou que son procès sera soumis à une révision. »

— La Verdad du 5 novembre, journal christino de Barcelonne, publie les lignes suivantes :

« Ce matin, Antonio Sanjust a subi la peine capitale sur le glacis de la citadelle pour crime commis l'année dernière au moment de la révolution centraliste. La force militaire était au grand complet, la confrérie du Sang en grande tenue. On a donné le plus d'appareil possible à cette exécution. »

« Antonio Sanjust, dit l'Imparcial, était le fils du malheureux général de ce nom qui tomba à Malaga victime d'une émeute. Son aïeul avait également péri sous les coups des émeutiers. Antonio a gardé jusqu'au dernier moment une admirable sérénité, après avoir fait son testament, écrit à plusieurs personnes et reçu les secours spirituels de la manière la plus édifiante. »

« Il paraît, dit la même feuille, que l'on a trouvé aujourd'hui quelques armes dans une maison de la rue de Ripoll, dont le propriétaire était absent. On a arrêté les gens de la maison. »

— L'Angleterre a donné avis, par l'organe de son représentant M. Bulwer, de la disparition subite d'Espartero. L'Angleterre, qui entourait d'obséquiosité le régent quand il était à Madrid, l'abandonne et le trahit parce qu'il est tombé, et ce pays si philanthrope caresse maintenant les bourreaux de l'Espagne, attendu qu'ils sont au pouvoir. Il n'y a donc pour l'Angleterre que des intérêts et non pas des sympathies; et ceci peut servir de nouvel enseignement à ceux qui pourraient croire à la possibilité d'une cordiale entente entre la Grande-Bretagne et la France.

Le gérant responsable, B. MURAT.

C'EST PAR SURPRISE qu'une note ayant pour objet la mise en vente de

quinze actions du PALLADIUM, compagnie d'assurances contre l'incendie, à 60 p. 0/0 de perte sur les sommes versées jusqu'à ce jour, a été insérée dans notre journal.

M. LEBICHE (5, place Bertin-Poirée) nous écrit qu'il désavoue formellement cette publication, à laquelle il n'a jamais donné son autorisation.

Glyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. — Même adresse, dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique, charpie française et anglaise, linge à pansement.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13; à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, 16; à Genève, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POTCHER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MUSSEL, pharmacien et à Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 4.

### BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 11 novembre 1844.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS JOU.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.		
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	5,125	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	500	
521	5,000	Bateaux à vapeur.		
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,500	5,975
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,000	
500	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.		
20,000	10,000	Compagnie de l'Aigle.		
1,010	500	Compagnie du Rhône.	8,000	5,000
6,000		Canal de Givors.	800	
2,200	5,000	Chem. de fer de Lyon à Saint-Etienne.	515	
40,000	500	d'Avignon à Marseille.	7,900	
80,000	500	de Paris à Orléans.		
72,000	500	de Paris à Rouen.		837 50
400	3,000	de Saint-Etienne à Andrieux.		1,033
1,500	1,000	Eclairage par le gaz. Compagnie Ferrache.		
521	5,200	Nouvelle émission.		
1,000	700	Saint-Etienne.	5,900	5,800
450	600	Grenoble.	1,675	
300	750	Saône-et-Loire.	1,975	
500	700	Dijon.	1,370	
5,000	750	Trois villes du Midi.	955	
1,740	600	Turin.	170	
1,000		Montpellier.	945	
1,000	450	Besançon.	800	
1,000	450	Reims.	735	
550	450	Metz.	710	
950	500	Valence.	1,400	
500	1,000	Mulhouse.	690	
600	500	Bourges.	950	680
1,000		Nevers.	500	
5,500	440	Nantes.	1,480	
400	500	Naples.	500	
1,000	500	Angers.	620	
900	500	Troyes.	500	
300	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	940	
500		Avignon.	1,155	
600	500	Mézières et Charleville.	675	
1,000		Trieste.	1,250	
555	500	Abbeville.	680	
1,000		Limoges.	580	
1,200		Guillottière.		1,625
		Bourg.	570	
		Florence.		568
		Strasbourg.		1,200
		Rive-de-Gier.		549
		Dole.		550
800	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	18,900	
400	3,000	Société des hauts-fourneaux d'Alleverd.	6,900	
500	2,000	Fonderies et forges du Rhône.		
Illimit		Mines de houille.		
Illimit		Compagnie générale.		730
1,300	800	Société civile.	820	
4,000		Graugette et Culatte.	660	
1,000	1,000	Côte-Thiolière.		
1,000		Compagnie générale des Tréfonds.	800	
2,310		Compagnie des mines des Littes.		
4,300	1,000	Compagnie du Villars.	450	
450	2,000	Ponts.		1,725
500	2,000	Sur le Rhône.		
220	2,000	de la Feuillée.	2,245	
1,700		du Palais-de-Justice.	1,700	
1,500		de l'Île-Barbe.	1,500	
1,500		de Vaise.		
240	5,000	Omnium.	1,480	
1,790		Moulins à vapeur de Ferrache.	5,150	
1,419		Gare de Vaise.		
		Terrains de Vaise.		120

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le vendredi seize novembre 1844, à dix heures du matin, sur la place du marché, dite place Louis XVI, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers, consistant en tables, pendule, chandeliers, rideaux, serviettes, garde-manger, commode, secrétaire, ustensiles de ménage, etc., etc.

Et le jeudi vingt-un novembre présent mois, il sera vendu, par la voie des enchères et au comptant, sur les onze heures du matin, des constructions en bois et briques assises sur un terrain appartenant aux hospices de la Guillotière, île du Consulat, quai d'Albret. (5854)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon par première hypothèque, sur valeurs triples du capital engagé,

AU TAUX DE 4 1/2 P. 0/0 L'AN,

**DIVERSES SOMMES**  
depuis 40,000 jusqu'à 300,000 f.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Olivier, notaire, chargé de la vente de nombreux immeubles de ville et de campagne à des prix avantageux. (9460)

#### A VENDRE.

Un fonds d'épicerie et faïence,  
Situé aux Brotteaux, cours Morand, n. 19.

La location est de 360 f.—S'y adresser. (4567)

#### BOLS AU BAUME DE COPAHU

pur, solidifié, sans odeur ni saveur, soluble dans l'estomac, sans nausées ni renvois.

DE CHERVET, GOZARD ET C<sup>e</sup>,

Rue Montmartre, 138, à Paris.

Contre les écoulements récents et anciens (blennorrhagie), fluxions blanches, etc.

Ces bols, dont l'efficacité a été constatée par un grand nombre de guérisons, soit dans les hôpitaux, soit dans la pratique civile, se recommandent surtout par l'absence complète de tous les inconvénients que présente le copahu à l'état naturel.

Dans toutes les nombreuses compositions copahifères, on avait pu masquer plus ou moins adroitement le goût repoussant du baume; mais aucune ne neutralisait son action malfaisante dans l'estomac. Désormais, avec les bols, le baume de copahu sera un médicament aussi agréable qu'efficace.

Au dépôt général de la pharmacie des Célestins et dans toutes les bonnes pharmacies. (9200)

#### DÉPÔT D'HUITRES DE CANCALE

VERTES ET BLANCHES

Rue St-Pierre, 1, à l'angle de la place des Terreaux.

On porte en ville et on fait des envois au dehors. (4565)

#### AVIS.

On demande un professeur.  
S'adresser à M. Thiolière, chez MM. Périssé frères, libraires. (4569)

### PÂTISSERIE

#### ARMORICAINE,

Introduite pour la première fois à Lyon.

Cette pâtisserie, connue sous le nom de Fouace dans la Bretagne, et notamment à Nantes, où elle est en usage dans toutes les classes de la société, mérite aussi d'être favorablement accueillie à Lyon.

MM. Ménard et Gauthier, de Nantes, viennent d'arriver dans notre ville pour y établir une fabrique de cette pâtisserie. Désirant que leurs produits soient jugés par l'expérience et non sur des apparences souvent trompeuses, ils invitent les familles et MM. les chefs d'établissements, tels que limonadiers, traiteurs, etc., à faire l'essai de ce genre de consommation qui convient à tout le monde. Cinq ou dix centimes suffiront pour cet essai. La fabrique et le magasin sont établis RUE DE LA PRÉFECTURE, n° 4. (4562)

#### L'EAU O'MÉARA

CONTRE LES

### MAUX DE DENTS,

Calmé les plus vives douleurs, détruit la carie et évite les maladies auxquelles la bouche est assujettie.—1 f. 75 c. le flacon.—Dépôts aux pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon; Lime, à Givors; Michel, à Tarare; Bouvier, à Thizy. (4625-7-98)

#### MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.



### TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Muret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers. (8616)

#### Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (8404)

#### Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau.— Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

### PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxions blanches, irritations de matrice, dartres rhumatismales, etc.

MÉTHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. (8865)

### MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codez). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri.— A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND.—Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8905)

#### A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés,

bien disposé, bien placé et bien achalandé.

S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

#### A LOUER DE SUITE,

Place de la Préfecture, n. 15, au 1<sup>er</sup>.

un appartement fraîchement décoré

disposé pour un médecin ou un magasin.

S'y adresser. (2624)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat,

rue Mulet, 2.

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS DE PÂTISSERIE richement décoré, dans un des beaux quartiers de la ville. (2618)

#### AVIS.

M. BERNOUX, marchand de vaches aux Charpennes, arrive le 15 ou le 16 du courant avec un convoi de trente-six vaches de Berne toutes prêtes à mettre bas. (1575)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,  
Rue Poullaiterie, 19.